281

M. Tessié Lamotte
Maire de la Commune
des Rozieres
a Rozieres Dept. de
maine & loire

Rome le 18. Decembre 1809

M.

J'ai reçu ~~en~~ son tems la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22. 7bre au sujet de feu Mr Joly jeune architecte votre parent ~~et vous auriez~~ Decedé a Rome le 2. aout. ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ je le voyais frequemment et sa mort inopinée m'a d'autant plus frappé que son caractere et ses talens me faisoient ~~[illegible]~~ prendre a lui le plus veritable interet

Je m'etois donc fait un devoir meme avant la Reception de vre Lettre de pourvoir a tout ce qui est la suite d'un pareil evenement et dans ~~avec~~ les formalités requises, les quelles sont ici a peu près les mêmes que chez nous

J'aurois eu l'honneur de vous repondre plutot si quelques absences et un surcroit momentané d'affaires ne m'eut de jour en jour fait differer. la Vente des effets a été faite le 14 8bre. j'en ai dressé le Compte ainsi que des Depenses qui balancent a 56. Piast. 09 oaing pr l'avoir de M. Joly. j'ai remis suivant vos instructions ce petit Reliquat a M. arth. Regny Banquier ~~a Rome~~ et de plus un paquet de papiers qui contient le Compte detaillé de la Vente des effets et des Depenses faites pendant la maladie et depuis la mort de M. Joly avec les Pieces a l'appuy. ~~Son~~ l'Extrait mortuaire qui me paroit une piece necessaire a sa succession et quelques papiers trouvés chez lui ~~[illegible]~~ le tout formant un Paquet cacheté Mais dont M. Regny ne croit ~~[illegible]~~ pas ~~[illegible]~~ devoir ~~faire~~ se desaisir ~~[illegible]~~ malgré votre lettre que je lui ai communiquée sans une autorisation et une indication directe de votre part ~~qui attendra~~. ayez donc la bonté de lui écrire et de lui donner vos instructions a ce sujet. son adresse est simplement a M. arth. Regny Banquier a Rome